BULLETIN D'INSCRIPTION

CERTIPHYTO NC1 – 1 jour

Acheteurs et utilisateurs de PPUA

(Hors produits cancérogènes, mutagènes, toxiques et reprotoxiques)

Agriculteurs, éleveurs, entreprises d'espaces verts, collectivités

Tarif de formation :

17 700 XPF/participant

1 jour de formation soit 7h de formation (repas et hébergement non compris)

Besoin d'un financement ? Les entreprises voulant former leurs salariés, peuvent se rapprocher du FIAF qui étudiera la demande de financement. Plus de renseignement au 47 68 68 – www.fiaf.nc

Documents à fournir obligatoirement pour l'inscription :

- **Bulletin d'inscription** renseigné et signé,
- Photocopie d'une **pièce d'identité** pour chaque participant,
- **Règlement** (espèces, virement ou chèque à l'ordre de la Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie).

Le tout est à déposer dans une antenne de la Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie) de votre choix, ou à adresser au service formation, BP 111, 98845 Nouméa. (formation@cap-nc.nc - 24.63.74)

Renseignements sur l'entreprise			
Raison sociale *(nom de l'entreprise)* **:**			
Nom, prénoms du chef d'entreprise : *(identiques à la pièce d'identité)*			
N° carte agricole :		**N° RIDET :**	
Adresse postale de l'entreprise ou BP :	98 8…..		
Téléphone :		**Mobile :**	
E-mail [1]:			
Activité principale :		**Activité secondaire**	
J'ai pris connaissance des conditions générales de ventes (CGV) en pièce-jointe			Oui ☐
Si la personne à former est le chef d'entreprise :		*(sinon se reporter à la page 2)*	
Date de naissance :	___/____/____	**Commune de naissance :**	
		Emploi occupé :	

Informations sur la formation (Maintenue sous réserve d'un nombre minimal de 6 participants. Possibilité d'annuler sans frais 10 jours avant le début de la formation)		
☐ **CERTIPHYTO NC1**		
☐ **RENOUVELLEMENT CERTIPHYTO NC1**		
Code de formation	**Lieu**	**Date**
……_CAP-NC_…_1		……/……/……

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION		
Code employeur : _____	N° de convention : CAP-NC.20…-…	Règlement : Montant : _____XPF

Version 9 : 2022

Participant 1			
Nom, prénoms : *(Identiques à la pièce d'identité)*			
Date de naissance :		**Commune de naissance :**	
		Emploi occupé :	
Adresse postale ou BP du participant :	98 8..... commune :		
Téléphone fixe et mobile :			
E-mail :		*L'adresse mail nous permet d'envoyer la convocation, l'attestation et de contacter le participant lors du renouvellement (5 ans)*	
Avez-vous demandé une prise en charge financière au FIAF*:		Oui / Non	

Participant 2			
Nom, prénoms : *(Identiques à la pièce d'identité)*			
Date de naissance :		**Commune de naissance :**	
		Emploi occupé :	
Adresse postale ou BP du participant :	98 8..... commune :		
Téléphone fixe et mobile :			
E-mail :		*L'adresse mail nous permet d'envoyer la convocation, l'attestation et de contacter le participant lors du renouvellement (5 ans)*	
Avez-vous demandé une prise en charge financière au FIAF*:		Oui / Non	

Participant 3			
Nom, prénoms : *(Identiques à la pièce d'identité)*			
Date de naissance :		**Commune de naissance :**	
		Emploi occupé :	
Adresse postale ou BP du participant :	98 8..... commune :		
Téléphone fixe et mobile :			
E-mail :		*L'adresse mail nous permet d'envoyer la convocation, l'attestation et de contacter le participant lors du renouvellement (5 ans)*	
Avez-vous demandé une prise en charge financière au FIAF*:		Oui / Non	

	Prix	**Nbre participants**	**Total**	**Date et signature de l'entreprise :**
Tarif public	**17 700 XPF**			
		Total :		
Moyen de paiement*	Banque : Chèque n° :	Virement *Joindre copie virement*	Espèces	

*Entourez la bonne mention.

Conditions générales de vente CERTIPHYTO NC

1. PRÉSENTATION

La Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie est un organisme de formation professionnelle, qui développe, propose et dispense des formations pour les agriculteurs inscrits au registre de l'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie, pour les salariés des entreprises agricoles et pour d'autres entreprises ou collectivités. Dans les présentes conditions générales de ventes « le participant » désigne soit l'entreprise qui inscrit des salariés à la formation, soit les personnes participant à la formation, soit les personnes qui s'inscrivent sans entreprise et financent la formation par leurs propres moyens.

2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après nommées les « CGV ») s'appliquent aux 3 formations Certiphyto-NC existant en Nouvelle-Calédonie.

3. DÉFINITIONS

Les formations s'inscrivent dans le cadre titre du IV du Code du Travail de la Nouvelle-Calédonie.
L'effectif minimal est de 6 participants et l'effectif maximal est de 15 participants par formation.
Les Certiphyto-NC s'inscrivent dans le cadre la loi du pays n°2017-3 du code agricole et pastoral de la Nouvelle-Calédonie.

- Formation inter-entreprises : formation catalogue réalisée dans nos locaux ou sur des sites délocalisés,
- Formation certifiante : formation visant la délivrance d'un certificat par l'autorité compétente,
- Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client dans les locaux de la Chambre d'agriculture ou sur le site du client ou lieu convenu avec ce dernier.

4. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur des présentes CGV qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur et notamment sur toutes les conditions générales d'achat.
Les modalités de confirmation de commande sont les suivantes :

<u>Formation inter-entreprises (financement par le participant), l'inscription du (des) stagiaire(s) est prise en compte dès que les parties ont rempli leurs obligations :</u>
Pour le participant, réception :
- Du bulletin d'inscription daté, tamponné et signé par le participant,
- Du montant TTC de la formation (règlement par espèce, chèque ou par virement).

Pour la Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie, envoi :
- D'un courriel ou d'une confirmation téléphonique de l'inscription au participant,
- D'une convocation avec les éléments pratiques au participant quatre jours avant l'ouverture de la formation.
- D'un SMS la veille du premier jour de la formation.

<u>Formation intra-entreprise, l'inscription du (des) stagiaire(s) est prise en compte dès que les parties ont rempli leurs obligations :</u>
Pour le participant, réception :
- De la convention de formation dûment complétée et signée si participation financière du FIAF.
- Du montant TTC de la formation (règlement par espèce, chèque ou par virement).

Dix jours avant l'ouverture de la formation, l'entreprise transmettra la liste complète des participants à la formation.
Pour la Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie envoi :
- D'un courriel ou d'une confirmation téléphonique de l'inscription au participant,
- D'une convocation avec les éléments pratiques au participant quatre jours avant l'ouverture de la formation.
- D'un SMS la veille du premier jour de la formation.

5. TARIFS

Pour ses actions de formation la Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie n'est ni assujettie à la TGC (article Lp.478 du code des impôts), ni à la TSS (article 5 du code des impôts).
Les tarifs ne comprennent pas les frais de restauration et d'hébergement. Ces frais sont à la charge des participants.

6. FACTURATION ET MODALITÉ DE PAIEMENT

La facturation des formations s'effectue à la suite de la formation avec la mention « PAYÉ » en rouge.
Les formations sont payables d'avance par espèce, chèque à l'ordre de la Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie ou par virement bancaire à **BCI Victoire – banque 17499 – guichet 00010 – compte 27318402016- clé 24.**
Toute commande de formation d'un client résidant hors du territoire de la Nouvelle-Calédonie fera l'objet d'un règlement par virement de l'intégralité des frais de formation dans un délai minimum de 10 jours ouvrés avant le début de la formation.
Toute formation commencée sera facturée en intégralité.

7. RÈGLEMENT PAR UN TIERS

Lorsque la formation est prise en charge par un tiers, il appartient au participant de vérifier directement l'éligibilité de la formation auprès de l'organisme de financement, et de faire directement sa demande de prise en charge auprès de l'organisme financeur 15 jours avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.
Le participant se réfère aux conditions de financement de l'organisme financeur.

8. ADMINISTRATION

En fin de formation, une facture acquittée vous sera envoyée à l'adresse de facturation. Le service formation ne délivre plus d'attestation de formation. Les certificats délivrés par la DAFE vous seront envoyés par le service formation.

9. CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Annulations - reports du fait de la Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie pour quelque raison que ce soit, la Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation 5 jours ouvrés avant le début de la formation. Les inscrits à la formation pourront soit demander le remboursement de la formation soit se positionner sur une autre date de formation.
Annulations - reports du fait du participant : pour toute demande d'annulation ou de report non motivée par un certificat médical, le participant doit informer la Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie par courrier ou courriel dans un délai de 10 jours ouvrés avant le début de la formation. Si l'annulation a lieu entre 5 et 10 jours avant la formation, la Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie facturera au titre d'indemnité 50% du coût total de la formation. Si l'annulation a lieu entre le début de la formation et 4 jours avant la formation, la Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie facturera au titre d'indemnité 100% du coût total de la formation.

10. Politique de protection des données personnelles

Les informations recueillies sur ce bulletin d'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé par **le service formation de la Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie.** La base légale du traitement est **l'intérêt légitime.** Les données doivent obligatoirement être fournies pour éditer la convention, la feuille d'émargement et l'attestation de formation. Dans le cas contraire, **le certificat officiel ne pourra être délivré par les autorités compétentes (DAFE)**. Les données collectées seront communiquées au seul destinataire suivant : **DAFE.** Elles sont conservées pendant **5 ans.** Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. **Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données, vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données, et exercer votre droit à la portabilité de vos données.** Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter **notre délégué à la protection des données : dpo@cap-nc.nc (+687)24.31.60.** Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations.

11. DIFFERENDS ÉVENTUELS

Tout différend relatif à la validité, à l'interprétation et l'exécution des présentes conditions générales de vente sera de la compétence des tribunaux de Nouméa.